# COMPTERENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018 A 20130

<u>Etaient présents</u>: M. Michel MOUROT, Maire, & MM. Marie-Claude DUBOIS - Isabelle CANONACO - Michel PETITJEAN - Brigitte JEANPIERRE - Francis PANOT - Jean-Marie CHIVOT & Bernard PIERREL, Adjoints,

& MM. Pascal GALMICHE - Nicole DAVAL - Odile LAPORTE - Jean MILLER - Marie-Noëlle GIGANT - Marie-Madeleine LALOT - Michel DARQUY - Yvonne FERRY - Marie-Luce COLIN - Pierre ROMARY - Christian PEDUZZI - Danielle MATHIEU & Michel VILLAUME, Conseillers municipaux.

<u>Etaient excusés</u>: MM. Eric COLLE - Marie-Noëlle MACHI - Françoise BOUGEON **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. Michel MOUROT - Marie-Claude DUBOIS & Brigitte JEANPIERRE.

Etaient absents: M. Carlos ALVES - Claude BERNARD - Burhan ALBAYRAK.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'art. L 2121-17 du C.G.C.T. Il a été procédé à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Mme Marie-Claude DUBOIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions. Secrétaire adjointe : Mme Anouck MAURICE.

--00000--

#### **OUVERTURE DE SEANCE:**

A 20h30, M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et déclare la séance de conseil municipal ouverte.

#### **SECRETARIAT DE SEANCE:**

M. le Maire propose la candidature de Mme Marie-Claude DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Mme Anouck MAURICE est désignée en tant que secrétaire adjointe.

#### **ETAT-CIVIL**:

Mme Marie-Claude DUBOIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rend compte des derniers évènements survenus à l'état-civil depuis la séance de conseil municipal du 25 janvier dernier :

ETAT - CIVIL

NAISSANCE

**NEANT** 

MARIAGE

**NEANT** 

#### DECES

- le lundi 5 février 2018 à Remiremont, de Louis Martin GODEL, âgé de 89 ans, oncle de Michel MOUROT, Maire.

Marie-Claude DUBOIS renouvelle au nom des élus du Conseil Municipal ses plus sincères condoléances à M. le Maire, ainsi qu'aux autres membres de la famille du défunt.

#### **POUVOIRS:**

M. MOUROT communique la liste des conseillers ayant donné pouvoir :

- Eric COLLE à Michel MOUROT,
- Marie-Noëlle MACHI à Marie-Claude DUBOIS,
- Françoise BOUGEON à Brigitte JEANPIERRE.

#### **POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR:**

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- > 1 PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 AMENAGEMENT PARTIEL CENTRE BOURG ZONE REPUBLIQUE-GENDARMERIE REEVALUATION DES MONTANTS
- > 2 PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 (&SUIVANTS) AMENAGEMENT POUR SECURISATION DU CARREFOUR DE LA PLACE DU 8 MAI ET ACCES PMR SUR TROTTOIRS DU CENTRE VILLE DCM SPECIFIQUE POUR DOSSIER DETR & FSIL

L'adjonction de ces deux points est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018 :

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée au sujet de ce compte rendu, M. le Maire propose de passer à l'approbation du document. Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **ORDRE DU JOUR:**

M. le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente séance :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018

--00000--

Décision N°: 1

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018**

Présentation par : M. Michel MOUROT, Maire & Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances.

Demandeur(s): Préfecture des Vosges

Bénéficiaire(s): Administrés de la Ville du Thillot

#### Descriptif sommaire:

Lors de l'examen de ce point, M. Le Maire & Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, ont présenté à l'assemblée les orientations budgétaires retenues par la Municipalité au titre de l'exercice 2018, sachant que :

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat d'orientations budgétaires :

« ... Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le document reprenant les orientations ci-dessus mentionnées était joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2018 au vu du rapport présenté à l'assemblée dans ce cadre.

#### Lors des débats :

- il est signalé qu'une commission de finances aura lieu le 16 mars 2018 à 18 heures et que les budgets seront votés le 13 avril 2018. A partir de cette année, le D.O.B. fera l'objet d'une présentation consolidée de tous les budgets.
- Après avoir abordé le contexte national et détaillé les éléments de la loi de finances pour 2018, Isabelle CANONACO évoque le niveau départemental et la baisse préoccupante de sa démographie (372 016 habitants actuellement contre 377 282 en 2012), sachant que les Vosges sont le seul département lorrain où les décès sont plus nombreux que les naissances. La projection de l'INSEE pour 2040 prévoit une population de 377 738 habitants, quasi-équivalente à celle de 2012. Les seniors représentent actuellement une population de 19 % qui devrait passer à 30 % en 2030.

Contradictoirement, le département est pourtant dans le « top 10 » des destinations touristiques recherchées sur Google. Le slogan du Département « Je vois la vie en Vosges » a sans doute contribué à ce bon résultat.

Il faut continuer à développer l'accueil des touristes (Maison et site des Hautes-Mynes entre autres) et accroître les moyens d'hébergement (A ce sujet, le développement du camping du Clos de Chaume a permis d'enregistrer 1766 nuitées supplémentaires entre 2014 et 2017). Les futurs travaux qui vont être entrepris à la piscine (qui seront présentés le 12 février au Conseil Communautaire de la CCBHV pour une somme d'environ 4 millions d'euros) contribuent à dynamiser l'attrait touristique de notre secteur avec le doublement de la surface initiale et des horaires d'ouverture, et la création d'espaces publics et de détente.

Ce très beau projet est financé à 50 % par nos différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département) et à 50 % par la CCBHV. Les architectes viennent de Nancy et travaillent avec 3 bureaux d'études spécialistes en piscines.

Pour compléter ce volet tourisme et environnement, M. le Maire et M. Jean-Marie CHIVOT évoquent également le classement « Grand Site du Ballon d'Alsace » auquel nous pourrions être rattachés prochainement.

Isabelle Canonaco passe ensuite à l'analyse des dépenses de la commune présentées dans un tableau regroupant les évolutions sur 5 ans jusqu'en 2017 :

Elle aborde les charges à caractère général en soulignant les évènements spéciaux intervenus de 2015 à 2017 (Feux Folies, 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'utilisation de la poudre noire, ...) qui doivent être déduits pour avoir une bonne base de comparaison d'une année sur l'autre.

En 2017, légère augmentation des charges à caractère général due à des travaux en régie plus importants (plus d'achats de fournitures), à l'augmentation des taxes foncières, à des travaux de sécurisation forestière (abattage d'arbres dangereux) qu'on n'avait pas les autres années, et à des dépenses de voirie plus conséquentes que prévu.

L'Etat (courrier du Premier Ministre envoyé aux Maires de France) a pourtant fait ses recommandations pour que l'augmentation de ces dépenses ne dépasse pas 1,2 %. Isabelle Canonaco a repris ses données pour le mois de janvier 2018 : on constate déjà une augmentation de 22 % du poste « combustibles » (soit 26 000 euros supplémentaires pour le fuel au budget général et 6000 euros pour le gaz), de 400 euros au niveau de l'expédition du courrier, de 8000 euros liés à l'inflation (1%), soit déjà un total de 40 400 euros, soit 4,5 % d'augmentation. Difficile donc de respecter les limitations imposées...

M. le Maire explique que les communes qui respecteront ces limitations devraient être « récompensées » par une meilleure compensation de la baisse de la taxe d'habitation, alors que les communes moins vertueuses seront pénalisées. Nous sommes devant une situation intenable...

Isabelle Canonaco pense que certains postes peuvent être réduits (grosse contribution aux écoles maintenue ou non, budget voirie réduit ou non, économies d'énergie, optimisation du circuit des déchets, etc...) mais au détriment des services publics. On peut penser que nous n'aurons pas cette année les Feux Folies ou le 400<sup>ème</sup> anniversaire des Mines et que cela pourra compenser cette limitation imposée à 1,2 %.

Le poste « Ressources humaines - Masse salariale » est ensuite évoqué. On observe une augmentation de la masse salariale en 2014 & 2015, puis une stabilisation en 2016 et une baisse constatée en 2017 suite au non-remplacement de départs en retraite. Isabelle Canonaco détaille les créations de postes intervenues en 2014, l'augmentation du point d'indice et les quatre départs en retraite de 2016 non remplacés (1départ non remplacé également en 2017).

En 2015, la masse salariale a également augmenté de 7 à 15 % lors de la création de la régie de la crèche où les personnels ont été réintégrés au budget général. Cette mesure a été accompagnée d'un reversement équivalent au budget général (que l'on peut retrouver en recettes de fonctionnement).

En 2018, deux départs en retraite sont prévus (économie de 24 000 euros) et l'embauche d'un collaborateur aux services techniques est envisagée, ainsi que l'embauche d'un collaborateur 50 % services techniques & 50 % camping. Ceci est compensé par le non-renouvellement de 2 CAE.

Service de l'eau : La nouvelle station de traitement de l'eau sera comme une usine informatisée commandée par écran tactile (un peu comme à la station d'épuration), et là il faut non pas un fontainier mais un électricien ou un technicien ou un électro-mécanicien qui fera fonctionner l'installation sur son ordinateur ou depuis chez lui. Le poste sera créé avant recrutement dans les six premiers mois de 2018. Un CDD de 6 mois sera également prévu pour le transfert des connaissances du fontainier sur un système numérisé SIG (déjà alimenté actuellement à 80 ou 85 % de ses données).

Globalement, la masse salariale a baissé d'environ 5 % depuis 2014 mais représente encore 58 % du budget de fonctionnement.

Isabelle Canonaco aborde ensuite l'évolution des contingents versés et subventions attribuées : service incendie, comcom et tourisme, régie des mines, régie de la crèche, associations locales (65 à 67 000 euros prévus en 2018).

Les versements aux deux régies ont fortement diminué depuis plusieurs années. Les Mines ont accueilli 22300 visiteurs en 2017, l'augmentation des tarifs et la diversification des produits vendus (la vente de bière est un succès qui a tendance à s'exporter) ont dynamisé les recettes de cette structure.

Une synthèse graphique des dépenses de la section de fonctionnement est présentée à l'assemblée. Plus loin sera également proposée une répartition entre 2016 et 2017 des dépenses réalisées pour 100 euros de recettes. Cette répartition est assez parlante vis-à-vis des contribuables de la commune.

Mme l'Adjointe aux Finances analyse ensuite le fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement : les dépenses du service de l'eau ont fortement baissé grâce à une réorganisation de la distribution d'eau potable qui a permis de rationaliser notamment l'utilisation des pompes électriques précédemment utilisées 24h/24 à la station de la Champagne.

La situation du budget d'assainissement apparaît moins réjouissante au vu des résultats déficitaires de ces dernières années. Ceci peut être expliqué par l'installation de compteurs d'eau sur les bâtiments publics qui a majoré sensiblement le volume déclaré et majoré indirectement les taxes payées à l'Agence de l'Eau pour le service de l'assainissement.

Budget de la Forêt : Des dépenses importantes mais qui ont un impact direct sur la préservation de nos ressources forestières à venir. Ces dépenses sont donc nécessaires.

Régie de la Crèche : dépenses maîtrisées : 404 000 euros en 2015, 329 000 euros en 2016, 351 000 euros en 2017, moyennant une subvention d'équilibre de 124 100 euros en 2015, 84 400 euros en 2016 et de 70 000 euros en 2017.

Cimetière : Situation stable en dépenses.

Régie des Mines: Dépenses en baisse: 160 000 euros en 2014, 131 000 euros en 2017, moyennant une subvention d'équilibre de 58 440,65 euros en 2014 et de 28 295 euros en 2017.

Au niveau des recettes: Il s'agit en premier lieu de la facturation des services rendus, notamment au niveau des entrées à la médiathèque, des services de garderie périscolaire, des entrées et nuitées du camping (+ 5 000 euros par rapport à 2016 et + 13 204 euros par rapport à 2013, soit 48 % de plus grâce aussi aux investissements réalisés, avec aussi un impact sur le commerce local). Sont comptabilisées également les mises à disposition de personnel communal (communauté de communes, régies, cantine, services annexes: eau, assainissement, cimetière...)

Une augmentation des recettes a été également constatée au niveau du centre de loisirs qui au vu de ses activités prend de l'ampleur en accueillant désormais des enfants des communes extérieures (Rupt-sur-Moselle et Le Ménil notamment).

Impôts et taxes: Taxe d'Habitation 1 396 000 euros en 2013 mais les recettes ont beaucoup baissé (moins de population) avant compensation par une majoration des taux en 2017. Pas d'augmentation d'impôts pour 2018.

Nous devons rester vigilants sur l'évolution de la population, car la médiathèque et les mines restent actuellement à la seule charge de la commune malgré leur rayonnement cantonal et extra-cantonal. Nous ne pourrions plus supporter ces charges si la population passait en dessous des 3 500 habitants.

M. le Maire pense que tout le monde s'en sert à l'échelon communautaire et que tout le monde devrait payer... Lors des vœux 2018, il a d'ailleurs invité le Président de la CCBHV à agir dans ce sens avant la fin du mandat... La situation actuelle est également apparue anormale aux yeux des partenaires présents au Thillot lors du 400<sup>ème</sup> anniversaire.

En 2017, notre effort fiscal est passé de 1,04 à 1,07 alors que le même paramètre n'a que très peu évolué au niveau de la strate de population nationale. Ce critère influence le montant de notre dotation globale de fonctionnement.

Un échange intervient ensuite sur les propositions du DASEN quant aux fermetures de classes prévues sur le département : 1 est encore prévue cette année sur le Thillot.

Le potentiel financier de la commune par habitant a baissé de 793 € à 775 € de 2016 à 2017 (de 935 € à 926 € pour le potentiel financier de la strate).

Sur 3 ans, nous avons perdu 176 000 euros au niveau des dotations de l'Etat. Pas de baisse prévue pour 2018...

L'excédent de fonctionnement du budget général 2017 devrait s'établir aux alentours de 600 000 euros.

Pour le service de l'eau, moins de dépenses et plus de recettes, d'où le bon résultat.

Pour le service de l'assainissement, on est dans le rouge depuis 5 ans (on vit sur le bénéfice des années antérieures). Il va falloir prendre des mesures particulières pour redresser la situation.

Dans le budget forêts, les rentrées liées aux ventes de bois se stabilisent autour de 70 000 à 80 000 euros alors qu'elles étaient plus importantes les années précédentes du fait du décalage de certaines ventes d'un exercice sur l'autre. M. Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à l'Environnement, parle aussi d'un effet différé de la tempête de 1999 sur les cours actuels du bois.

En 2015, nous avions réalisé une ponction importante vers le budget général, mais cela a été restreint les années suivantes, ce qui a permis d'obtenir une situation saine malgré les investissements consentis.

Dans le budget cimetière, les tarifs avaient été majorés il y a deux ans ce qui a permis de conserver une situation stable.

Etat de la dette : Sur 4 ans depuis fin 2014, la commune s'est désendettée de 504 272 euros. Ceci nous permettra finalement de réaliser quasiment nos futurs projets d'investissement en autofinancement.

M. le Maire & Isabelle CANONACO listent ensuite en détail les différents programmes d'investissement qui seront mis en œuvre en 2018 au budget général et dans les services annexes (voir rapport ci-joint).

Entre autres, M. le Maire fait un aparté sur les effractions commises à la salle omnisports (des jeunes se sont introduits pour faire du gyropode sur le tapis de la grande salle). Des portes restent ouvertes pour aller fumer dehors ou pour dormir à l'intérieur. M. le Maire indique qu'il est « scotché » par ces comportements et indique qu'il est impératif de prévoir un programme de sécurisation sur l'ensemble des portes de ce bâtiment avec un contrôle horaire d'ouverture et de fermeture par association utilisatrice.

M. Michel VILLAUME, conseiller, demande s'il est possible de prévoir la remise en peinture des toilettes municipales. Isabelle CANONACO répond qu' « il y a de l'argent au budget ». M. le Maire signale que ces toilettes seront certainement démolies (ou remplacées à d'autres endroits). M. Pierre ROMARY parle de celles de l'église qui ont aussi triste mine... Cette question fera l'objet d'une réflexion et les mesures nécessaires seront prises.

Pour le point Info-Tourisme qui sera implanté à la Maison de la Mine, un agent continuera à travailler sur un demiposte destiné à l'accueil des visiteurs du site des mines et sera mis à disposition de la communauté de communes pour l'autre demi-poste pour assurer l'accueil des touristes du point-info.

Tous les autres points sont largement développés et détaillés par M. le Maire et Isabelle CANONACO.

Pièce jointe : Rapport sur les orientations budgétaires - Exercice 2018

Décision N°: 2

#### PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 - AMENAGEMENT PARTIEL CENTRE BOURG - ZONE REPUBLIQUE-GENDARMERIE - REEVALUATION DES MONTANTS

Présentation par : M. Michel MOUROT, Maire, pour M. Eric COLLE, Adjoint aux Travaux et aux Ateliers,

<u>Demandeur(s)</u>: Ville du Thillot

Bénéficiaire(s): Idem

#### Descriptif sommaire:

Le 25 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le programme 2018 portant sur la création d'un parking au 44 Rue Charles de Gaulle pour un montant de travaux estimé à 121 500 euros H.T.

Considérant qu'à cette date nous n'étions pas en possession du devis quantitatif estimatif arrêté par le maître d'œuvre à la somme de 138 000 euros H.T. (dont 13 315 euros H.T. pour le poste Assainissement),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rapporter sa délibération n° 7B/I/2018 du 25 janvier 2018 portant sur la création d'un parking au 44 Rue Charles de Gaulle,
- de reprendre la même décision en tenant compte des nouveaux montants estimatifs présentés par le maître d'œuvre, soit une somme globale de **138 000 euros H.T.** dont une part de 13 315 euros H.T. à inscrire au budget 2018 du service Assainissement, le reliquat, soit 124 685 euros H.T. (149 622 euros T.T.C.), étant à inscrire au budget général de l'exercice 2018.

Les autres termes de la décision restent inchangés, à savoir que le Conseil Municipal décide également à l'unanimité :

- d'autoriser l'inscription au budget primitif 2018 (Budget Général) du montant des travaux prévus dans le programme évoqué ci-dessus,
- de solliciter, à l'effet d'entreprendre ces travaux, des subventions auprès :
  - de l'Etat :
  - > du Conseil Départemental des Vosges ;
- de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (MAPA) en application du décret n° 2016-360 relatif aux Marchés Publics
- de charger M. Le Maire de la mise en place du plan de financement nécessaire à la couverture des besoins.

#### **NATURE DES TRAVAUX:**

### • PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 AMENAGEMENT PARTIEL CENTRE BOURG : ZONE REPUBLIQUE-GENDARMERIE

Création d'un parking au centre ville comprenant :

- frais de géomètre

- les travaux d'aménagement du parking (40-45 places environ)

Détail sommaire des travaux d'aménagement :

\* Reconstruction d'arches des anciennes arcades

- \* Travaux de préparation (sciage, décroutage, dépose de pavés, décaissement profondeur 0,50 m sur 1200 m² environ
- \* Réalisation de l'éclairage public (fouilles, gaines, câblages, remblaiement,3 massifs béton,3 candélabres, arceaux de protection....)
- \* Réalisation de l'assainissement du parking (fouilles, conduites, avaloirs, caniveaux, bac de récupération des hydrocarbures, raccordement au réseau, remblaiement....)

\* Mise en place de bordures P2, T2, AC2

#### Pièce jointe:

#### D.Q.E. du maître d'oeuvre

Décision N°: 3

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 (&SUIVANTS) - AMENAGEMENT POUR SECURISATION DU CARREFOUR DE LA PLACE DU 8 MAI ET ACCES PMR SUR TROTTOIRS DU CENTRE VILLE DCM SPECIFIQUE POUR DOSSIER DETR & FSIL

Présentation par : M. Michel MOUROT, Maire, pour M. Eric COLLE, Adjoint aux Travaux et aux Ateliers,

Demandeur(s): Ville du Thillot

Bénéficiaire(s): Idem

#### Descriptif sommaire:

Le 25 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le programme portant sur l'aménagement pour sécurisation du carrefour de la place du 8 mai avec accès P.M.R. sur trottoirs du centre ville pour un montant de travaux estimé à 275 557,50 euros H.T. correspondant aux travaux des deux premiers tronçons à réaliser sur l'exercice 2018.

Pour rappel, le bureau d'études EFFIM, retenu pour étudier la sécurisation du carrefour de la Place du 8 Mai, avait proposé un projet répondant aux attentes des élus et intégrant les exigences du Service des Routes du Département des Vosges.

L'étude, qui s'est étendue au-delà du carrefour pour prendre en compte l'accessibilité du trottoir (côté impair) jusqu'à la Place de la République, proposait un programme décomposé en 3 tronçons dont les deux premiers à réaliser en 2018.

Considérant que pour déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. & du F.S.I.L., il convient que la délibération fasse apparaître la totalité des aménagements, soit 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tronçon lancés en 2018 et 3<sup>ème</sup> tronçon à réaliser en 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'agréer les 3 phases de travaux, représentant un montant global estimé à **395 842,50 euros H.T.** (soit 275 557,50 euros H.T. à inscrire au budget général de 2018, et 120 285 euros H.T. à porter sur l'exercice 2019 pour le dernier tronçon) ../..

Les autres termes de la délibération n° 7C/I/2018 du 25 janvier 2018 restent inchangés, à savoir que le Conseil Municipal décide également à l'unanimité :

- de solliciter, à l'effet d'entreprendre ces travaux, des subventions auprès :
  - > de l'Etat (dans le cadre de la D.E.T.R. et du F.S.I.L.);
  - du Conseil Départemental des Vosges ;
- de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (MAPA) en application du décret n° 2016-360 relatif aux Marchés Publics,
- de charger M. Le Maire de la mise en place du plan de financement nécessaire à la couverture des besoins.

#### Pièce jointe:

Devis estimatif comprenant les 3 tronçons

#### --00000--

Avant de clôturer la séance, quelques informations importantes sont communiquées aux conseillers présents :

• Totem du nouveau supermarché Colruyt - Cession du terrain d'emprise par la commune : M. le Maire informe l'assemblée que la surface à céder à Immo-Colruyt France, proposée initialement par la commune comme terrain d'emprise du totem du nouveau supermarché, soit 29 m² issus de la parcelle communale AC 293p (ramenée à 4 m² suite à l'établissement d'un plan de bornage contradictoire par le géomètre), ne répondait pas aux attentes du propriétaire du magasin. En effet, Immo-Colruyt France souhaitait disposer d'une emprise contigüe à sa propriété (et non disjointe comme le prévoyait le plan du géomètre).

Considérant qu'il n'était pas judicieux de transmettre en Préfecture une décision non conforme aux attentes de Colruyt-France (ce qui aurait retardé l'état d'avancement du dossier et accru le risque d'obligation de démontage du totem par la société Colruyt), la surface à céder (portée sur la délibération n° 12/l/2018 du 25 janvier 2018) a été rectifiée en conséquence, soit une surface d'environ 13 m² d'un seul tenant issue de la même parcelle nouvellement numérotée AC 638p qui soit contigüe à la propriété Colruyt.

Hormis ce problème de surface et d'implantation, aucun terme de la décision prise par l'assemblée n'a été modifié. Pour rappel, tous les frais sont pris en charge par Immo-Colruyt France.

• Stockage de déchets inertes - Lieudit « Le Creuselin » : Suite à la récente entrevue que M. le Maire a eu avec le nouveau Préfet des Vosges, M. le Maire signale aux membres de l'assemblée que la commune reste propriétaire du terrain visé et qu'elle peut en disposer comme bon lui semble sans être tenue de le mettre à la disposition de quiconque.

#### --ooOoo--

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22h35 et souhaite un bon retour à tous les conseillers présents, au représentant de la presse locale et au public présent dans la salle.

MM/FA/2018.1602.01 Compte rendu affiché le 16/02/2018 Le Maire,

M. MOUROT